

La solennité de Noël

In: Échos d'Orient, tome 19, N°118, 1920. pp. 153-162.

Citer ce document / Cite this document :

Thibaut J.-B. La solennité de Noël. In: Échos d'Orient, tome 19, N°118, 1920. pp. 153-162.

doi : 10.3406/rebyz.1920.4233

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rebyz_1146-9447_1920_num_19_118_4233

LA SOLENNITÉ DE NOËL

La question des origines de la solennité de Noël ne comporte plus de solution nouvelle. M^{gr} Duchesne a écrit sur ce sujet tout ce qui pouvait être dit (1). Il suffira de développer quelques-unes de ses explications afin de mettre en pleine évidence le bien fondé de sa conclusion qui est d'une importance capitale, à savoir : que l'on est arrivé à fixer la date de la naissance du Christ en partant de la date présumée de sa Passion.

A l'étude des origines se rattache naturellement celle des relations qui semblent s'établir entre la Noël et la fête mithriaque du *Natalis Invicti*. Ce point de discussion une fois élucidé, nous reproduirons les données historiques relatives à la propagation de la fête de Noël en Orient. Finalement, nous marquerons le caractère liturgique de cette solennité en déterminant le principe et le sens intime d'une institution qui appartient en propre à l'Église romaine : le privilège des *trois Messes stationales*.

I. — Origine de la fête de Noël.

La primitive Église n'a pas laissé de tradition autorisée sur le jour de la naissance du Christ. Lorsque les fidèles aspirèrent à élargir le cercle de leur dévotion en célébrant le principe même de notre salut : la conception virginale de la Vierge et son enfantement divin dans la grotte de Bethléem, il fallut bien alors s'ingénier pour découvrir une base valable qui permît de fixer l'époque à laquelle ces grands événements avaient dû s'accomplir.

Cette base, à la vérité, ne pouvait plus être que symbolique et exégétique. Elle repose, comme de juste, sur la loi fondamentale qui régit l'apologétique chrétienne : *la démonstration de l'esprit prophétique*. Loi en vertu de laquelle les prescriptions du Testament mosaïque n'étaient que *l'ombre des choses à venir* (Col. II, 16-17), *car tout ce qui a été écrit d'avance l'a été pour notre instruction, afin que, par la patience et par la consolation que donnent les Écritures, nous possédions l'espérance* (Rom. xv, 4).

Suivant cette loi, le 14 nisan était la figure du jour de salut où le

(1) Cf. *Origines du culte chrétien*, 2^e éd., p. 247-254.

Christ, véritable Agneau pascal, a inauguré un état nouveau de la société par le baptême de la régénération en sa mort, témoin cette solennelle proclamation de saint Paul : *Les choses anciennes sont révolues; voici que tout est renouvelé, et tout cela vient de Dieu qui nous a reconciliés avec lui par le Christ, et qui nous a donné le ministère de la réconciliation. (II Cor. v, 17-18.) Car Dieu, qui a dit : la lumière luira dans les ténèbres! a fait briller la lumière dans nos cœurs pour faire resplendir la connaissance de la gloire de Dieu sur la face du Christ. (II Cor. iv, 6.)*

Sur la foi de ces déclarations, le 14 nisan, Pâque authentique des chrétiens, fut assimilé au premier jour de la création du monde illustré par l'apparition de la lumière que Dieu sépara des ténèbres, établissant ainsi, par un effet de sa toute-puissance, l'équinoxe primordial. Le Verbe, réservé jusque-là dans l'intelligence du Père céleste, réalise soudain tout son nom, il devient une voix, un son, lorsque Dieu dit : *Fiat lux!* A cette prolotion qui constitue la naissance parfaite du Verbe *Monogène* (1), correspond d'une manière providentielle dans l'ordre du salut l'Incarnation du Fils unique de Dieu dans le sein virginal de Marie, accomplie en coïncidence avec l'équinoxe initial, un dimanche 25 mars, ce qui reporte la date de sa naissance au 25 décembre, un mercredi, jour marqué dans la semaine génésiaque par la création du soleil et de la lune que Dieu « plaça au firmament du ciel pour présider au jour et à la nuit et servir de signes dans la démarcation des saisons, des jours et des années ». (*Gen. 1, 17.*)

On remarquera que l'auteur anonyme du *De Pascha computus*, en fixant la date de la naissance de Notre-Seigneur au 28 mars, a surtout en vue d'établir la coïncidence de ce jour avec la IV^e férie de la semaine génésiaque (2), ce qui lui permet également d'y relever un rapport avec la Passion (3) le 15 nisan, attendu qu'au quatrième jour de la création, Dieu est censé avoir produit la lune dans la phase la plus parfaite de sa carrière, c'est-à-dire en pleine face.

Pour mieux souligner le rapport établi par la tradition des anciens entre la Conception de la Vierge et la Passion du Christ, saint Augustin commente en ces termes le précepte mosaïque : *Non coques agnum in lacte matris suæ* : « Peut-être aussi n'y a-t-il pas d'absurdité à dire

(1) *Hæc est nativitas perfecta Sermonis dum ex Deo procedit, conditus ab eo primum ad cogitatum in nomine sophiæ, « Dominus condidit me initium viarum », etc. TERTULL., Adv. Praxean 7. Cf. Ibid., 12.*

(2) *O quam præclara et divina Domini providentia! ut in illa die quo factus est sol, in ipso die nasceretur Christus, V kal. apr., feria IV. (De Pascha comp. MIGNÉ, P. L., t. IV, col. 963-964.)*

(3) *Ibid.*, col. 965.

avec plusieurs que cela a été prescrit par le prophète, afin que les bons Israélites ne fissent point cause commune avec les méchants de la main de qui le Christ a souffert comme un agneau égorgé dans le lait de sa mère, c'est-à-dire à l'époque où il a été conçu; on dit, en effet, que le lait commence à venir aux femmes dès qu'elles ont conçu. Or, le Christ a été conçu puis est mort dans le même mois, comme le montre l'observance de la Pâque et le jour bien connu de sa naissance. Puisqu'il est né le 25 décembre, il est évident qu'il a été conçu vers le 25 du premier mois de l'année, c'est-à-dire de mars, qui fut tout à la fois le mois de sa Passion et celui du lait de sa mère à l'époque où elle le conçut. » (1)

Le jour de la Passion du Christ, Pâque des chrétiens, constitue ainsi le point cardinal de la liturgie primitive. Il est à la fois le mémorial de la création, de l'Incarnation du Fils de Dieu et de sa mort. Cette mort réalise le principe de la régénération spirituelle du monde qui s'accomplit par le ministère de la réconciliation.

II. — Coïncidence de la Noël avec le « *Natalis Invicti* ».

Le 25 décembre, la Rome païenne célébrait aussi avec pompe la fête du *Natalis Invicti* de Mithra, identifié avec le soleil reprenant sa course ascendante et victorieuse au solstice d'hiver. Du fait de cette coïncidence, on a été porté à croire que le désir de faire oublier cet anniversaire païen aurait déterminé à lui seul le choix que fit l'Église de cette date pour commémorer la Nativité du Christ (2).

Cette affirmation n'est pas nouvelle; elle semble avoir été mise en avant dans certains milieux orientaux pour justifier devant les simples fidèles la dérogation apportée par l'Église romaine à la coutume des Églises orientales qui était de célébrer la naissance du Christ le 6 janvier. Assémani en a relevé un témoignage dans une note apposée par un ancien écrivain syrien en marge d'un traité de Dionysius Bar Salibi (3).

(1) *In Heptat.*, II, 90.

(2) Voir les textes cités à l'appui de cette opinion dans Mommsen (*Corpus inscr. lat.*, t. I, p. 410).

(3) *Causam porro, cur a Patribus prædicta solemnitas a die januarii ad 25 decembris translata fuit, hanc fuisse ferunt: solemne erat ethnicis hac ipsa die 25 decembris « festum ortus solis » celebrare; ad augendam porro diei celebritatem ignes accendere solebant, ad quos ritus populum etiam christianum invitare consueverant. Quum ergo animadverterent doctores ad eum morem christianos propendere, excogitato consilio, eo die « festum veri ortus » constituerunt, die vero 6 januarii Epiphaniam celebrari jusserunt. Hunc itaque morem ad hodiernum usque diem cum ritu accendi ignis retinuerunt.* (ASSEMANI, *Bibl. Orient.*, t. II, p. 164.)

Je signalerai également un texte arméno-syriaque édité par M. Marr (1). Il y est rapporté en substance qu'un disciple de saint Éphrem s'en fut un jour consulter son maître pour savoir de lui quelle était, de Noël ou de l'Épiphanie, la fête authentique de la Nativité du Seigneur. La solennité des Épiphanies, répondit le grand docteur, réalise la vraie fête de la naissance du Christ. L'origine de cette commémoration est incontestablement plus ancienne que celle de Noël. Les sectateurs de Mithra ayant coutume de célébrer le 25 décembre la naissance de l'*Invictus* par des jeux et des courses dans les cirques, les hippodromes et les amphithéâtres où nombre de chrétiens eurent à subir le martyre, les Pères d'Occident ont jugé opportun d'instituer à pareille date la fête de Noël en proclamant avec raison : *Le véritable Soleil de justice, c'est le Christ!*

Ces témoignages un peu tardifs ne doivent pas être acceptés sans contrôle. Aucun auteur païen n'a jamais prétendu que le christianisme ait emprunté sa doctrine ou quelque-une de ses traditions sacrées au mithriacisme. L'idée première de la commémoration de la Nativité du Christ appartient à l'Église orientale qui la célébrait à l'origine, sous le vocable d'Épiphanie, le 6 janvier. Or, cette date n'a aucune relation avec le culte de Mithra, elle a été fixée uniquement sur des considérations exégétiques et astronomiques dont les Latins ont accepté le principe. On sait de quelle manière ils en ont modifié l'application en mettant le jour de la conception de Jésus et celui de sa Passion le 25 mars.

Quant au symbole de la lumière sous lequel, tant en Orient qu'en Occident, on célébrait la naissance du Christ, sa conception a été puisée aux sources mêmes de la foi chrétienne.

Les Livres Saints, en effet, saluent à maintes reprises le Messie comme le Soleil de justice et la Lumière du monde.

« Un soleil de justice se lèvera pour vous qui craignez son nom, et le salut naîtra de ses rayons. » (*Malach. IV, 2.*)

« Son nom est Orient. » (*Zach. VI, 12.*)

« Voici que je t'ai établi pour être la lumière des nations afin que tu sois mon salut jusqu'aux extrémités de la terre. » (*Is. XLIX, 6.*)

« A cause de Sion je ne me tairai point, et en faveur de Jérusalem je n'aurai point de repos, jusqu'à ce que son Juste paraisse comme une lumière et que son Sauveur brille ainsi qu'un flambeau. » (*Is. LXVI, 1.*)

(1) Dans la revue *Christiansky Vostok*. Saint-Petersbourg, 1912 (?). Par suite de la guerre, je ne suis pas à même de fournir présentement une référence exacte.

« Ce peuple assis dans les ténèbres a vu une grande splendeur, et sur ceux qui étaient assis dans les régions et l'ombre de la mort la lumière s'est levée. » (*Is.* ix, 2. — *Matth.* iv, 16.)

Le Sauveur lui-même s'est écrié : « Je suis la lumière du monde, celui qui me suit ne marchera pas dans les ténèbres, mais il aura le rayonnement de la vie. » (*Joan.* xii, 46.) Et ses apôtres, ses disciples appelés à répandre sa doctrine par toute la terre, déclaraient hautement : « L'Évangile que nous avons appris de lui, et que nous vous annonçons, c'est que Dieu est lumière et qu'il n'y a point en lui de ténèbres. » (*I Joan.* i, 5.)

« Il était la véritable lumière qui, en venant dans le monde, éclaire tout homme. » (*Joan.* i, 9.)

Le christianisme ne doit donc rien qu'à ses prophètes et à lui-même. La fête de Noël a son fondement véritable, indépendamment de toute influence extérieure dans la doctrine de la Rédemption par la mort de Jésus sur le bois de la croix.

III. — Propagation de la fête de Noël en Orient.

A quelle date exacte remonte l'institution de la solennité de Noël ? Nul n'a encore été à même de le déterminer. Le *De Pascha computus* témoigne qu'elle n'existait pas en 243. Étant donné, d'autre part, que le calendrier philocalien nous fournit un indice certain de sa célébration à Rome, en 336, « l'incertitude s'étend à quatre-vingt-treize ans » (1).

Cette fête cardinale resta d'abord une fête propre à l'Église latine, et ce n'est qu'à la longue qu'elle fut, à une exception près, successivement adoptée par toutes les confessions chrétiennes de l'Orient.

Saint Jean Chrysostome paraît s'être constitué le premier et fervent propagateur de la Noël au sein de l'Église grecque. Il atteste, dans une homélie prononcée le 25 décembre 386, que cette fête n'avait été introduite à Antioche que depuis dix ans environ, soit vers 375 (2). Fort désireux de lui gagner des adhérents parmi les fidèles, le grand orateur entreprit d'en justifier l'institution. Il la déclare « de tradition apostolique » et lui trouve un fondement dans l'Évangile. D'après lui, la date de la conception de Jésus se déduit du texte de saint Luc sur la conception de saint Jean-Baptiste. Zacharie, considéré pour le besoin de la cause comme élevé à la dignité de grand prêtre, fit son entrée

(1) Cf. DUCHESNE. *Bulletin critique* (année 1890, p. 45).

(2) MIGNE, *P. G.*, t. XLIX, col. 351.

annuelle dans le Saint des saints au dixième jour du septième mois, solennité de la Propitiation, lorsqu'un ange du Seigneur lui apparut. Élisabeth, sa femme, conçut le 25 septembre; octobre fut ainsi le premier mois de sa grossesse; conséquemment, ce fut six mois après, suivant l'évangéliste, que l'ange Gabriel se présenta, envoyé par le Très-Haut, dans une ville de Galilée appelée Nazareth, auprès de la Vierge Marie, fiancée à un homme de la maison de David, nommé Joseph. Neuf mois plus tard, Jésus naissait à Bethléem de Judée (1).

Si ingénieuse que soit cette argumentation, elle pêche par la base, car Zacharie n'a jamais été grand prêtre, et la fonction liturgique qu'il eut à remplir dans le Temple, suivant le rôle de sa classe, ne pouvait être celle de la Propitiation.

En Cappadoce, la distinction et la séparation des fêtes de Noël et des Épiphanies était réalisée dès 380, attendu que saint Grégoire de Nysse mentionne en cette année la commémoration de la Nativité de Notre-Seigneur dans son oraison funèbre de saint Basile (2). Il y fait également allusion dans deux de ses homélies sur saint Étienne protomartyr (3).

Saint Grégoire de Nazianze, dans ses sermons sur la Théophanie, se pose lui-même en promoteur de la fête de Noël à Constantinople, où il l'inaugura en 379 ou 380, dans la modeste église de l'Anastasia, restée le dernier refuge de la foi orthodoxe en cette ville (4).

La métropole d'Alexandrie adopta la solennité de Noël vers 430 (5). Paul d'Émèse y prêcha dans la grande église en présence de saint Cyrille, le dimanche 25 décembre (29 Khoïak), un sermon de circonstance d'où il résulte que l'on célébrait ce jour-là le souvenir de la naissance de Notre-Seigneur (6).

Jérusalem, la ville du sanctuaire, gardienne fidèle des institutions liturgiques destinées à perpétuer le souvenir des grands événements dont elle fut le glorieux théâtre, resta plus fermement attachée que toute autre église à la tradition orientale, en commémorant chaque année le mystère auguste de la naissance du Christ à l'Épiphanie, avec une pompe toute royale, par des rites symboliques qui consacraient son éminente dignité et dont elle restait seule à conserver le secret. Nous en relevons le témoignage dans la *Peregrinatio Eucheriae* (7) et

(1) MIGNE, *P. G.*, t. XLVI, col. 789.

(2) *Ibid.*, *P. G.*, t. XLVI, col. 789.

(3) *Ibid.*, *P. G.*, t. XLVI, col. 701 et 725.

(4) *Homil. III et IV in Theophania*. MIGNE, *P. G.*, t. XXXVI, col...

(5) CASSIEN, *Coll.*, x, 1. GERMADIUS, *De viris*, 59.

(6) HARDOUIN, *Conc.*, t. I, p. 1693.

(7) DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, p. 479.

dans un discours de saint Jérôme, prononcé à Bethléem dans une des premières années du ^ve siècle. L'illustre exégète ayant tenté d'introduire l'usage romain dans son monastère, se trouva aussitôt en butte à de vives contradictions. Comme il n'était pas homme à céder, il défendit avec sa véhémence accoutumée contre ses adversaires la tradition occidentale : « C'est bien en ce jour, dit-il, que le Christ est né. D'autres pensent qu'il est né à l'Épiphanie. Sans condamner l'opinion d'autrui, suivons néanmoins notre sentiment. Chacun agit selon sa conviction : peut-être le Seigneur daignera-t-il nous éclairer là-dessus. Et ceux qui tiennent pour l'autre opinion, et nous autres qui disons que le Sauveur est né aujourd'hui, nous honorons tous un même Seigneur. C'est le même petit enfant dont nous fêtons la venue. Toutefois, sans vouloir en remontrer aux autres, il faut bien reconnaître que les meilleures raisons sont de notre côté. Nous ne parlons pas ici seulement en notre nom : c'est le sentiment des anciens; l'univers entier proteste contre l'opinion de cette province. On dira peut-être : C'est ici que le Christ est né, des étrangers seraient-ils donc mieux informés que ceux qui sont sur les lieux? — Mais de qui tenez-vous vos informations? De ceux qui étaient dans cette province, des apôtres Pierre et Paul et des autres apôtres. Vous les avez chassés, nous les avons recueillis; Pierre, qui fut avec Jean, qui fut ici avec Jacques, nous a instruits en Occident. Ainsi les apôtres sont autant nos maîtres que les vôtres. » (1)

Le R. P. Vailhé a cru pouvoir affirmer, sur la foi d'un passage tiré du panégyrique de saint Étienne attribué à Basile de Séleucie, que la fête de Noël avait été introduite à Jérusalem par Juvénal. Après avoir parlé de la basilique que ce patriarche, entre 455 et 458, faisait élever en l'honneur du premier martyr, l'orateur ajoute : « lequel (Juvénal) a commencé à célébrer la naissance illustre, salutaire et adorable du Seigneur » (2). Si ce panégyrique est authentique (3), ou tout au moins d'un contemporain de Juvénal, il faut y voir la mention d'une tentative qui ne fut point couronnée de succès, car Cosmas Indicopleustes, qui écrivait au Sinaï sa *Topographie chrétienne*, entre les années 547 et 549, déclare positivement que les Jérusolymitains sont les seuls

(1) Cette pièce a été signalée par Dom J. Morin (*Revue d'hist. et de littér. religieuses*, t. I (1896), p. 415).

(2) « ὅστις καὶ τὴν ἐπίδοξον καὶ σωτηριώδη τοῦ κυρίου προσκυνουμένην ἀρχάμενος ἐπέειπεν γεννᾶν » MIGNE, P. G., t. LXXXV, col. 469. Cf. S. VAILHÉ, « Introduction de la fête de Noël à Jérusalem », *Echos d'Orient*, VIII, 212-218.

(3) TILLEMONT, *Mémoire pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XV, p. 345, se prononce contre l'authenticité de cette homélie.

à ne pas célébrer la fête du 25 décembre et à commémorer la naissance du Sauveur le 6 janvier? (1)

Ce témoignage est, du reste, confirmé par un texte d'une homélie d'Abraham d'Éphèse prononcée entre les années 530-553, et récemment publié par le R. P. M. Jugie. Abraham y rappelle également l'obstination des Palestiniens et des Arabes, qui, malgré les prescriptions des Pères, refusent de s'associer à la pratique commune en célébrant la fête de la Nativité de Notre-Seigneur le 25 décembre (2).

Selon toute vraisemblance, l'Église hagiopolite dut adopter définitivement la fête de Noël à la suite du décret porté par l'empereur Justin II (565-578), ordonnant de célébrer en tous lieux la sainte naissance du Christ (3). De fait, le P. Vailhé a prouvé par ailleurs que la solennité du 25 décembre existait à Jérusalem à l'époque du patriarche saint Sophrone (633-638) (4).

Fidèle à la tradition orientale primitive, l'Église arménienne a conservé jusqu'à nos jours l'antique tradition hagiopolite. Elle n'admet point encore la fête de Noël et maintient intact l'ordre des fêtes sanctorales préparatoires à la solennité des Épiphanies.

IV. — L'institution des trois Messes stationales.

A peine inaugurée, la commémoration de la Nativité du Sauveur revêtit, tant en Occident qu'en Orient, un éclat égal à celui de Pâques. L'auteur du calendrier philocalien et après lui, saint Jean Chrysostome, lui assignent une place d'honneur dans l'économie des ordonnances festales de l'année liturgique. Elle devient le principe ἀρχή, le fondement de toutes les fêtes : μητρόπολιν πασῶν τῶν ἑορτῶν (5). Dès le ve siècle, Rome la célébrait par un rite particulier : celui des *trois Messes stationales*.

Le premier rédacteur du *Liber pontificalis* attribue sans raison valable l'institution de la Messe de nuit au pape Téléphore. Selon Mgr Duchesne, « elle paraît être postérieure à la fondation de Sainte-

(1) *Topographia christiana*, I. V. MIGNE, P. G., t. LXXXVIII, col. 197.

(2) « μόνον δὲ μέχρι τήμερον Παλαιστῖναιοὶ καὶ οἱ προσκείμενοι τούτοις Ἄραβες οὐ σοὺ, μφωνοῦσι τῇ κοινῇ τῶν πάντων γνώμῃ, καὶ τὴν ἡμετέραν ἑορτὴν τῆς ἀγίας τοῦ Χριστοῦ γεννήσεως οὐχ ἑωρτάζουσιν ». Cf. M. JUGIE, « Abraham d'Éphèse et ses écrits ». *Byzantinische Zeitschrift*, XXII, p. 45 et 50.

(3) NICÉPHORE CALLISTE, *Hist. eccles.*, I. XVII, c. xxviii. MIGNE, P. G., CXLVII, col. 292.

(4) S. VAILHÉ, *art. cit.*, p. 215-216.

(5) *De beato Philogonio*, 4. MIGNE, P. G., t. XLVIII, col. 752-753.

Marie Majeure (vers 435), église où s'est toujours tenue cette station nocturne » (1). Cependant, elle ne figure pas encore dans le sacramentaire léonien, mais on la trouve expressément mentionnée dans les sacramentaires gélasien et grégorien qui signalent aussi une Messe de l'aurore et une troisième Messe du jour.

L'institution de la *trina celebratio* resta, comme telle, étrangère au rite grec. Elle comportait : 1° une Messe stationale de nuit *ad galli cantum*, célébrée à la basilique de Sainte-Marie Majeure, où l'on vénérât les précieuses reliques de la Crèche dans laquelle fut déposé Jésus naissant; 2° une Messe stationale au lever de l'aurore, *mane prima*, à l'église de Sainte-Anastasie.

Sainte Anastasie est une martyre de Sirmium dont le *dies natalis* est fixé au 25 décembre. Constantinople obtint par faveur impériale la translation des reliques de cette Sainte, qui furent exposées à la vénération des fidèles dans le modeste sanctuaire érigé sous le vocable de la Résurrection de Notre-Seigneur ou *Anastasis*, sanctuaire rendu célèbre par la prédication de saint Grégoire de Nazianze. De Constantinople, le culte de la glorieuse martyre de Sirmium passa à Rome, où s'élevait également une église du titre d'Anastasie. Il y gagna bientôt tant de crédit que le *titulus Anastasiæ* (2) devint le *titulus sanctæ Anastasiæ*; 3° Une Messe du jour, *in die*, célébrée de nouveau en grande pompe, à Sainte-Marie Majeure.

Ces trois stations liturgiques ont été établies à Rome, selon toute vraisemblance, à l'imitation de l'ancien usage hagiopolite. La métropole de Jérusalem commémorait le 6 janvier la naissance du Rédempteur par une action symbolique développée en trois actes : 1° une grande vigile à la basilique constantinienne de la Nativité, à Bethléem; 2° une théorie nocturne qui avait son point de départ à la grotte vers le milieu de la nuit et son terme vers la pointe de l'aube à l'*Anastasis*, sanctuaire de la Résurrection où se trouvait le Saint-Sépulcre; 3° une Messe solennelle du jour à la basilique majeure du *Martyrium* au Golgotha (3).

La mystique de cette triple démonstration rituelle a trait à la parousie et à la fondation du royaume, comme il y aura lieu de l'établir dans l'article que nous consacrerons à la solennité des Épiphanies. Tel est,

(1) DUCHESNE, *Origines...*, p. 478, note.

(2) Anastasie peut être le nom de la fondatrice du *Titulus*, bien qu'il y ait grande probabilité à ce que ce vocable ait été appliqué à un sanctuaire romain correspondant comme celui de Constantinople à l'*Anastasis* de Jérusalem.

(3) *Peregrinatio ad loca sancta*, DUCHESNE, *op. cit.*, p. 478-479. M^{sr} Duchesne, *Ibid.*, note, pense qu'il y avait une Messe de nuit à Bethléem. Je ne partage pas cet avis, non plus que le P. Grisar. *Analecta Romana*, 1889, p. 594.

aussi bien, l'enseignement liturgique de l'Église romaine, dont l'idée prédominante est de prendre occasion de la première venue de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour évoquer et célébrer avec éclat, sous le symbole de la lumière, sa parousie suprême au dernier jour, après nous y avoir préparés par l'exercice de la vertu durant toute la période de l'*Avent*. Car, proclame-t-elle dès lors avec l'Apôtre : « la grâce de Dieu, source de salut pour tous les hommes, a été manifestée. Elle nous enseigne à renoncer à l'impiété, aux convoitises mondaines et à vivre dans le siècle présent selon la sagesse, la justice et la piété, en attendant la bienheureuse espérance et la manifestation de la gloire du grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ. » (*Ep. ad Tit.* II, 11.)

Conclusion.

En résumé, la fête de Noël n'est, au fond, qu'une reduplication de la solennité des Épiphanies. Elle a été établie en Occident, à la date symbolique du 25 décembre, au début du iv^e siècle. L'Église de Rome y propose à la vénération des fidèles de toute la chrétienté les mystères de la génération éternelle et temporelle du Verbe associés à celui de la régénération parfaite du peuple saint, héritier de la promesse, appelé par grâce à former dans le royaume des cieux la race sacerdotale et royale des enfants de Dieu.

J.-B. THIBAUT.
